

Service émetteur : Délégation départementale
d'Ille-et-Vilaine
Pôle Santé-Environnement

Affaire suivie par : Garreau Philippe *AG*
Courriel : ars-dt35-sante-environnement@ars.sante.fr

Téléphone : 02 99 33 34 23
Télécopie : 02 99 33 34 19

N/Réf : 2017-10-31-0625/EIEA/ERSEI/PhG
2017-03-28-0218/EIEA/ERSEI/MF
V/Réf : Votre transmission du 25 octobre 2017
35-2017-00319
AEU_35_2017_11
Mme Véronique DELAUNAY

P. J. : Lettre du 31 mars 2017

Date : 10 NOV. 2017

Objet : Réhabilitation de digue
Quai d'Auchel
RENNES

Monsieur le directeur départemental
des territoires et de la mer
SEB / PEMA
Le Morgat – 12, rue Maurice Fabre
CS 23167
35031 RENNES CEDEX

Monsieur le Directeur,

Vous m'avez transmis pour avis un dossier d'autorisation déposé dans le cadre de l'autorisation environnementale unique par la Ville de Rennes au titre du code de l'environnement relatif à la réhabilitation de la digue d'Auchel située rive sud de la Vilaine entre les ponts SNCF et Robert Schuman.

Le projet consiste à implanter un rideau de palplanches afin d'excaver et remplacer les matériaux présents en arrière par un mur poids en béton.

Ce projet est soumis à autorisation au titre de la loi sur l'eau du fait :

- d'installations ou d'activités conduisant à modifier le profil du lit mineur d'un cours d'eau ou de nature à détruire les frayères et zones d'alimentation de la faune piscicole, des crustacés et des batraciens.
- de travaux de consolidation des berges par des techniques autre que végétales vivantes et de construction d'ouvrages en vue de prévenir les inondations.

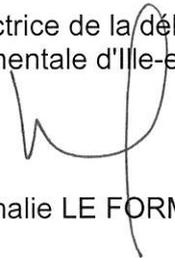
Le projet est situé à l'extérieur des périmètres de protection des captages de « Lillion » et des « Bougrières » à Rennes et à plusieurs kilomètres des zones de loisirs nautiques de Rennes (Etangs d'Apigné et Base de la Plaine de Baud).

Mon service avait été consulté sur ce projet, dans le cadre de la procédure « cas par cas », qui n'avait pas fait l'objet d'observation particulière dans son courrier en date du 31 mars 2017 (ci-joint).

En conséquence, j'émetts un avis favorable sur ce dossier.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de ma considération distinguée.

La Directrice de la délégation
départementale d'Ille-et-Vilaine


Nathalie LE FORMAL